

LA LETTRE DU CEPII

CENTRE D'ÉTUDES PROSPECTIVES ET D'INFORMATIONS INTERNATIONALES

■ L'Europe de l'Est va-t-elle évincer le Sud méditerranéen ?

Depuis 1990, le resserrement des liens entre l'Est et l'Ouest de l'Europe et les très importants programmes d'assistance mis en place pour soutenir les processus de transition ont suscité l'inquiétude des pays du Sud méditerranéen, tout particulièrement au Maghreb et en Turquie. Alors que ces pays sont pour certains dans une passe difficile, la Communauté n'a-t-elle pas fait le choix d'une relation préférentielle avec l'Europe de l'Est ? Après une phase où l'on a proclamé bien haut que le soutien aux uns ne se ferait pas aux dépens des autres, la récession et la crise budgétaire à l'Ouest ne vont-elles pas imposer de facto un ordre de priorités plus exclusif ? Dans ce cas, les investissements directs et les flux commerciaux risqueraient de se concentrer sur un nombre réduit de pays, qui se verraient ouvrir des perspectives de convergence avec l'Ouest ; les autres, en revanche, seraient condamnés à mettre en oeuvre les politiques de réforme à partir de leurs seules ressources intérieures, dans une situation de vulnérabilité financière et d'insertion fragile dans les échanges internationaux. Si l'analyse des flux économiques entre l'Europe communautaire et ces deux régions depuis 1990 ne fait pas apparaître d'éviction du Sud par l'Est, un certain nombre de «points de fragilité» témoignent en revanche de ce que cette concurrence pourrait devenir difficile pour les pays du Sud, notamment si les conditions économiques au Nord ne connaissent pas d'amélioration sensible dans les prochaines années.

■ Il n'y a pas, pour le moment, d'éviction du Sud par l'Est

Depuis trois ans, l'ouverture à l'Est ne s'est pas réalisée en effet au dépens du Sud méditerranéen, tant en matière d'aide économique que d'échanges commerciaux et d'investissement directs.

- Sur le plan de l'assistance financière publique, il est certain que la Communauté comme les Etats membres ont engagé des efforts massifs en faveur de l'Europe centrale et orientale, depuis 1990 : l'ensemble des engagements cumulés s'élève désormais à plus de 42 milliards de dollars (aide à l'ex-URSS non-comprise), dont 44,5 % sont d'origine multilatérale et 41 % proviennent de la Communauté (bilatéral et multilatéral). Cela étant, les montants d'aide effectivement versés depuis trois ans sont en fait du même ordre de grandeur que pour le Maghreb et la Turquie : 10,7 milliards de dollars pour l'Est en 1991 (hors rééchelonnement), contre 9,2 milliards pour le Sud (tableaux 1 et 2).

- En outre, on a observé au cours des dernières années un accroissement de l'aide au Sud méditerranéen, dont témoigne l'augmentation des engagements contenus dans les protocoles CEE-Maghreb pour la période 1991-1996 (1017 millions d'Ecus au total, contre 787 pour la période 1986-1991). S'il y a eu accroissement des transferts vers l'Est, il n'ont donc pas eu pour contrepartie une réduction des ressources destinées au Sud.

TABLEAU 1 - Assistance économique à l'Europe de l'Est, 1990-1992 (déboursments en millions de \$)

	G24 + CEE	Banq. Mdiale + BERD	F M I	REECHT.*	CREDITS BANCAIRES	TOTAL
1990	1500	167	334	5800	1425	9226
1991	4612	796	3660	7400	1625	18093
1992 estimé	600	3000	721	4700	1975	10996

* Rééchelonnement. Sources : OCDE, Commission des Nations Unies pour l'Europe.

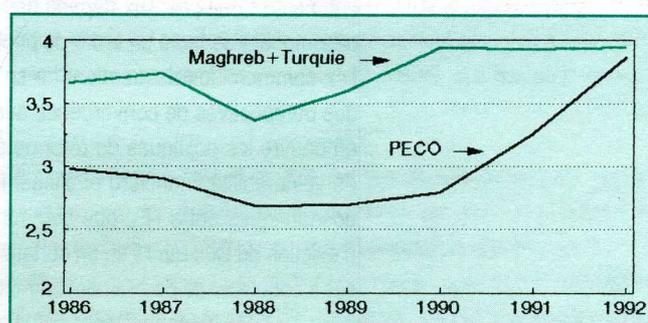
TABLEAU 2 - Assistance économique au Sud méditerranéen (déboursments en millions de \$)

	FRANCE	RFA	ITALIE	C E E	C E E + Etats-mb	AUTRES multilat.	TOTAL
Total 1985-88	1969	1625	544	442	5081	9188	17780
1989	454	456	230	180	1381	2368	5152
1990	600	715	429	188	2014	3017	8053
1991	1150	696	620	412	3083	3264	9200

* Maghreb et Turquie. Source : OCDE.

• Sur le plan commercial, on a assisté à une croissance très rapide des échanges est-ouest (+ 130 % en valeur depuis 1989), tandis que les flux méditerranéens (+ 40 %) augmentaient à un rythme comparable à celui du commerce communautaire. L'Est a donc réalisé des gains de parts de marché importants qui lui permettent en 1992 de faire jeu égal avec le Sud (avec 3,9 % chacun des importations hors-CEE). Cette évolution contrastée montre aussi que les exportations est-européennes ont bénéficié de l'ouverture des marchés communautaires inscrite dans les « Accords européens » de 1991-1992, et confirmée au Sommet de Copenhague, en juin 1993, en dépit des nombreux appels sur clause de sauvegarde. Cela n'a pas empêché toutefois des progrès vers la mise en place d'une zone de libre-échange entre la Turquie et la Communauté, prévue pour 1995, ni la poursuite des négociations techniques avec le Maroc.

GRAPHIQUE 1 -
Parts de marché dans les importations communautaires (en % des importations extra-CE)



Source : Eurostat.

• Sur le plan des investissements, l'Europe de l'Est a reçu depuis 1991 beaucoup plus de fonds que les pays du Maghreb et la Turquie réunis : 5,6 milliards de dollars en trois ans contre 3,7 milliards (tableau 3). Cela étant, la distribution de ces flux est très contrastée : à l'Est, les pays receveurs sont pour l'essentiel la Hongrie et l'ancienne Tchécoslovaquie (qui ont reçu respectivement 3,3 % et 1,7 % de leur PIB, en moyenne, entre 1990 et 1992), tandis que les autres pays (Pologne, Bulgarie, Roumanie) sont en fait nettement moins avantagés que l'ensemble Maroc-Tunisie-Turquie (0,25 % du PIB, contre 0,9 %, l'Algérie étant exclue du fait des obstacles qu'elle continue d'opposer aux investisseurs étrangers).

TABLEAU 3 - Investissements directs 1984-1991 : Sud méditerranéen

	1984-1988	1989	1990	1991	1992*	1990-1992 en % du pib**
Algérie	0	4	- 4	- 39	nd	0
Maroc	212	167	165	320	400	0,8
Tunisie	424	74	75	121	385	1,2
Turquie	797	663	700	783	779	0,8
Total	1433	908	936	1185	1564	0,9

* Estimations. ** hors Algérie. Sources : World Tables 1992, Statistiques Financières Internationales, sources nationales.

- Investissements directs 1990-1992 : Europe centrale et orientale

	1990	1991	1992*	1990-1992 en % du pib
Hongrie	311	1459	1471	3,3
Pologne	88	117	185	0,2
Tchécoslovaquie	188	592	1054	1,7
Bulgarie	4	56	42	0,4
Roumanie	- 18	37	73	0,2
TOTAL	573	2261	2825	1,3

* Estimations. Sources : Statistiques Financières Internationales, Commission des Nations Unies pour l'Europe, 1993.

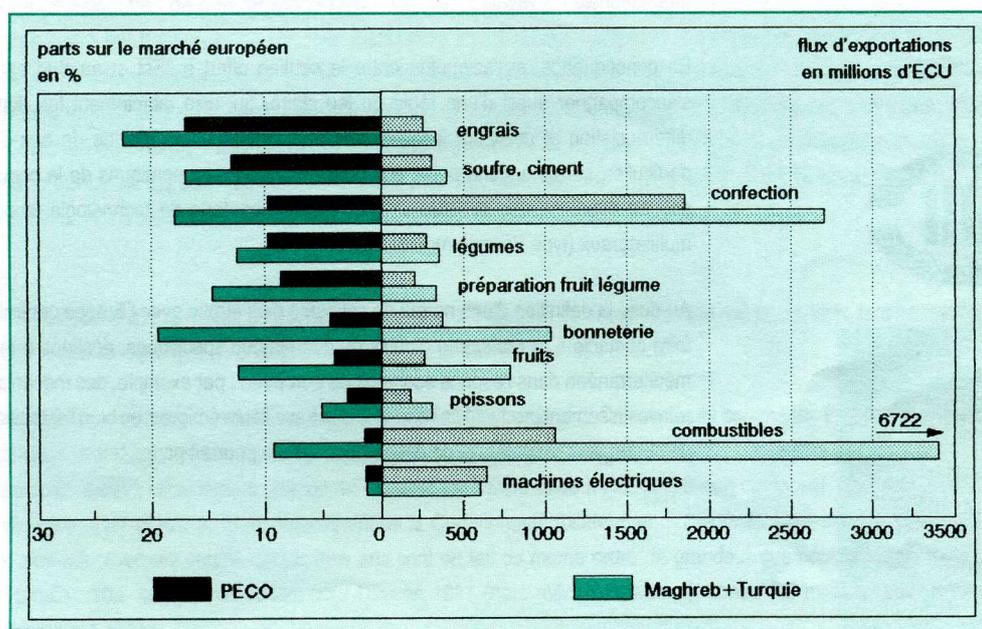
■ **Trois «points de fragilité» dans la concurrence entre le Sud et l'Est**

Ce bilan permet de confirmer que *la situation actuelle ne se définit pas par une logique d'éviction mais une situation de concurrence potentielle*. La question est de savoir quels seraient, dans ces conditions, les principaux «points de fragilité» sur lesquels cette concurrence pourrait devenir plus âpre entre les deux régions, et déboucher sur des dynamiques de marginalisation plutôt que d'entraînement réciproque.

- Sur le plan institutionnel, il est clair que l'Europe de l'Est bénéficiera d'avantages durables, qui devraient aboutir à terme à l'adhésion de ces pays à la Communauté : ce principe est acquis depuis le Conseil européen de Copenhague. Il n'en va pas de même pour les pays du Sud, malgré la promesse incluse dans le traité CEE-Turquie de 1963. Cette perspective de convergence Est-Ouest permettra de stabiliser ces relations par rapport aux aléas de court terme, tout en facilitant le développement d'externalités régionales : stabilisation des anticipations des agents privés et publics, harmonisation du cadre institutionnel et réglementaire, développement d'infrastructures régionales.

- Sur le plan commercial, l'Est et le Sud de l'Europe sont en concurrence sur un nombre précis de secteurs : textiles et habillement, certains produits intermédiaires (chimie, engrais, etc), quelques segments agro-alimentaires (graphique 2). La vulnérabilité des pays du Maghreb paraît plus importante en raison de la moindre diversification de leur offre exportable. La Turquie a montré que sa structure d'offre est plus diverse et plus souple ; il devrait aussi lui être plus facile de développer directement ses échanges avec l'Europe de l'Est ou l'ancienne Union soviétique.

GRAPHIQUE 2 - Spécialisation extérieure



Source : Eurostat Comext.

- Le coût relatif de la main-d'oeuvre devrait être une des variables décisives pour départager les différentes économies de la région, sur le plan à la fois de la compétitivité commerciale et de leur «attractivité» aux investissements directs. De ce point de vue, les données brutes paraissent du même ordre de grandeur : en moyenne, entre 100 et 350 dollars de salaire brut manufacturier par mois. Toutefois, le développement plus important de l'enseignement supérieur et technique a donné à la main-d'oeuvre des pays d'Europe de l'Est un niveau global de formation nettement supérieur à celui des pays du Maghreb, en dépit des pénuries aiguës encore observées dans le domaine de la gestion, de la comptabilité ou des services financiers.

Cet écart très net des niveaux de qualification ne doit pas toutefois être considéré nécessairement comme un handicap supplémentaire pour le Sud méditerranéen : il montre en fait que si les économies de l'Est peuvent mettre en valeur cet avantage comparatif, on ne devrait pas aboutir à des «recouvrements de spécialisation» trop larges avec le Sud. A contrario, le maintien de barrières douanières importantes et de taux de change réels bas renforcerait les spécialisations peu favorables apparues à l'Est au cours des dernières années, quelles que soit les raisons de

cette ouverture insuffisante : ajustements sectoriels lents au sein même de la Communauté, pression des pays-membres les plus directement menacés par cette concurrence extérieure (Portugal, Irlande, Espagne). Une telle évolution aurait des conséquences doublement négatives : à l'Est, elle conduirait à adopter des stratégies d'insertion internationale reposant sur la dévalorisation de la main-d'oeuvre, et donc sur le «glissement» vers des spécialisations à faible contenu en valeur ajoutée ; par contrecoup, les économies du Sud seraient exposées à une concurrence redoublée, sur les seuls secteurs où elles disposent d'avantages comparatifs importants.

TABLEAU 4 - **Salaires bruts*** (en dollars par mois)

Bulgarie	110	Algérie	398
Hongrie	330	Maroc	135
Pologne	208	Tunisie	264
Roumanie	76	Turquie	210
République tchèque	195	Portugal	323
Slovaquie	187	Espagne	1226

* Salaire mensuel dans l'industrie, 4ème trimestre ou décembre 1992, salaire minimum en Turquie et au Portugal.

Ceci définit les enjeux d'une division du travail «à plusieurs vitesses» entre les régions voisines de la Communauté, comparable à celle que l'on observe en Asie de l'Est ; elle s'oppose à un modèle régional fortement dualiste, où le maintien au sein de la Communauté de productions qui pourraient être avantageusement assurées à l'extérieur, aurait pour conséquence de rejeter l'ensemble des non-membres vers les échelons les plus bas de la division internationale du travail.

En conséquence, si l'asymétrie entre le soutien offert à l'Est et au Sud est une donnée de fait, elle devrait s'accompagner aussi d'une règle du jeu claire, qui dise exactement les domaines sur lesquels s'applique la différenciation et ceux sur lesquels doit être maintenu un principe de non-discrimination. On peut penser en particulier, sur ce second point, aux conditions micro-économiques de la concurrence : ouverture commerciale, soutien éventuel aux investissements directs, transferts de technologie, conditions d'accès aux financements multilatéraux (type Banque mondiale).

Au-delà, la définition d'une norme de solidarité plus étroite avec l'Europe centrale et orientale ne doit pas non plus faire obstacle à la recherche d'outils de coopération spécifiques, destinés à faciliter l'insertion des pays du Sud méditerranéen dans l'espace économique européen : par exemple, des mécanismes facilitant le rapatriement et le réinvestissement productif de l'épargne des travailleurs émigrés, ou bien l'extension au Sud de la Charte européenne de l'Energie et du potentiel de coopération qu'elle pourrait porter.

Jérôme Sgard

VIENT DE PARAÎTRE

**ÉCONOMIE
INTERNATIONALE**
LA REVUE DU CEPII

Russie : l'an II de la transition

n° 54 : 2ème trimestre 1993*

La Documentation Française, 100 F.

*anciennement Economie prospective internationale.



Rédaction :

Centre
d'études prospectives
et d'informations
internationales,
9, rue Georges-Pitard
75015 Paris.
Tél. (1) 48.42.64.64
Télécopie : (1) 48.42.59.12

Rédacteur en chef :
Jean Pisani-Ferry.

Réalisation :
Annick Hutteau.

Diffusion :
La Documentation Française.

Abonnement (11 numéros)
France : 275 F.
Europe : 330 F.
Hors Europe : 370 F.
(envoi par avion).

Commande adressée à :
La Documentation française,
124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex.

Directeur de la publication :
Jean Pisani-Ferry.

ISSN 0243-1947

CPPP numéro 1462 AD
3ème trimestre 1993
Juillet 1993

Imp. SNLIR - IVRY
Imprimé en France